

AFEM

ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

*Prix européen d'excellence scientifique
dans le domaine
des droits fondamentaux, dont
l'égalité entre femmes et hommes
à la mémoire de
Micheline GALABERT-AUGÉ*



Établi avec le soutien du Gouvernement français

*Service des Droits des Femmes et de l'Égalité
Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
et du Centre de Droit européen
Université Panthéon-Assas, Paris II*



Service des Droits des Femmes et de l'Égalité

L'engagement de Micheline GALABERT-AUGÉ pour les droits fondamentaux

Micheline GALABERT-AUGÉ, a développé une activité de promotion des droits fondamentaux intense et efficace, dans le cadre de son activité professionnelle et associative.

Parmi les postes importants qu'elle a occupés durant sa carrière, on note ceux de Conseiller social à l'Ambassade de France au Maroc de 1967 à 1970, de Directeur du Centre d'Études de l'Emploi de 1973 à 1979, de Directeur du Bureau de correspondance en France, du Bureau International du Travail (1979-1989). Elle a terminé sa carrière dans la fonction publique comme Inspectrice générale des Affaires Sociales. Micheline GALABERT-AUGÉ est officier de la Légion d'honneur.

Parvenue à la retraite, elle a été attirée par le monde associatif et a mis toute l'expertise acquise au cours de sa carrière au service des autres et plus particulièrement des femmes. Son souci de perfection et son souci de justice ont été ses seuls guides.

Micheline a d'abord assuré la présidence de l'Union nationale des associations "Retravailler". Elle a ensuite créé l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM), à laquelle elle a donné toutes ses "lettres de noblesse".

C'était une idée originale et ambitieuse que de fédérer des associations et des femmes des pays du Sud de l'Union européenne, dans le but de constituer un réseau d'information, de réflexion, d'action et de solidarité, en vue de promouvoir l'intégration européenne, tout en défendant la diversité des cultures, et d'œuvrer en commun à la réalisation effective des droits fondamentaux, et en particulier de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines.

Agir au plus haut niveau pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et garantir les droits de la personne humaine, a été la principale mission qu'elle a conduite au sein de l'AFEM avec une grande détermination et un sens politique certain. Micheline a mené un combat inlassable pour les droits fondamentaux au niveau du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

Membre de la Commission de liaison de la Conférence des Organisations internationales non gouvernementales - 4ème pilier institutionnel du Conseil de l'Europe au nom de l'AFEM depuis 2001, ses interventions y étaient remarquées et ont souvent fait l'objet de prises de positions déterminantes pour la défense des droits fondamentaux. Dans le même temps, elle a œuvré depuis 1995 pour le renforcement du partenariat plus large de la société civile euro-méditerranéenne sur la base des droits fondamentaux.

En 1998, dans le cadre du 50ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), elle a fondé le réseau "Les femmes aussi" qui sera membre du Collectif "Article premier", réunissant une vingtaine d'organisations des droits humains. En 1999, ce réseau deviendra membre du bureau d'Article premier et participera à l'organisation des ateliers du Collectif dans le cadre de la Conférence de Nice en 2000 pour l'adoption de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Micheline a joué là encore un rôle déterminant en faisant preuve d'une pugnacité tout à fait remarquable.

En 1999 également, Micheline a soutenu la Coalition internationale contre la traite des femmes (CATW), dans les négociations relatives à un Protocole sur la traite des personnes à l'ONU, à Vienne, (conférence de presse 1999, co-publication d'un guide sur le protocole en 2001).

Ce fut Micheline qui a mobilisé l'AFEM dès l'établissement de la première Convention qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Micheline a été la force motrice de l'activité de l'AFEM au sujet de cette Charte, et elle a continué à l'être pendant les travaux d'élaboration du Traité constitutionnel européen et au-delà de ceux-ci, afin que soient assurées la garantie effective des droits fondamentaux et la consécration constitutionnelle de l'égalité entre femmes et hommes au rang des valeurs fondamentales européennes.

Présentation du Prix

L'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM), est une fédération européenne régie par la législation française sur les associations, qui a son siège à Paris et réunit des personnes, associations et plateformes d'associations, à but non lucratif, des pays du sud de l'Union européenne. Elle œuvre pour la construction d'une Europe démocratique et sociale fondée sur la garantie et la promotion des droits fondamentaux de la personne humaine, dont l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'AFEM organise, en hommage à la mémoire et à l'œuvre de Micheline GALABERT-AUGÉ, sa fondatrice, première Présidente et Présidente d'honneur, un concours européen pour l'attribution d'un Prix d'excellence scientifique.

Le Prix de l'AFEM est établi avec le soutien du Gouvernement français : du Service des Droits des femmes et de l'Égalité, Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, et du Centre de Droit européen de l'Université Panthéon-Assas, Paris II.

Ce Prix européen vise à récompenser les auteur(e)s des travaux de recherche les plus prometteurs en droit, en sciences politiques et en sciences sociales, dans le domaine de la protection des droits fondamentaux, de dimension européenne, dont l'égalité entre femmes et hommes.

Réservé à un chercheur ou une chercheuse de "la jeune génération montante", ce Prix entend consacrer une thèse de doctorat ou une monographie de niveau équivalent ou supérieur,

rédigée ou traduite en langue française, particulièrement importante pour l'avancement de la recherche en ce domaine.

À cet effet, l'AFEM propose une aide financière à hauteur de 3000 euros pour la publication.

Ce Prix sera décerné tous les deux ans, sous l'égide d'un Comité scientifique (jury) et d'un Comité d'honneur, composés de personnalités éminentes du monde académique, des institutions publiques et de la société civile européenne, présidés respectivement par :

Madame Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, Présidente sortante de l'Université Panthéon-Assas, Paris II, Directrice du Centre de Droit Européen de Paris II, membre du Comité scientifique de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE,

et **Madame Catherine LALUMIÈRE**, ancienne Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, ancienne Vice-Présidente du Parlement européen, ancienne Ministre.

Le premier concours pour l'attribution du prix 2010 sera ouvert le 1er juillet 2009 et clôturé le 31 décembre 2009. Seront recevables les thèses soutenues, ou monographies achevées, entre le 1 janvier 2008 et le 31 décembre 2009.

La cérémonie de remise du prix aura lieu à Paris, en avril 2010, à l'occasion de la Conférence européenne de l'AFEM sur le thème "Droits sociaux et égalité des genres dans l'Union européenne: actualité des traités, de la législation et de la jurisprudence". Lors de cette cérémonie de clôture la ou le lauréat(e) sera invité(e) à adresser une allocution.

Le Règlement officiel du Prix
et l'Appel à candidatures pour le concours 2010,
sont publiés sur le site internet de l'AFEM :
www.afem-europa.org

AFEM

ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

*Prix européen d'excellence scientifique
dans le domaine des droits fondamentaux,
dont l'égalité entre femmes et hommes
à la mémoire de
Micheline GALABERT-AUGÉ*



Règlement du Prix

1. Le Prix de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM) est établi avec le soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité, Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville (France), pour distinguer les auteur(e)s des travaux de recherche les plus prometteurs en droit, en science politique et en sciences sociales, dans le domaine de la protection des droits fondamentaux, de dimension européenne, dont l'égalité entre femmes et hommes.
2. L'AFEM assure la Direction du prix et confie au Centre de Droit Européen de l'Université Panthéon-Assas Paris II, dirigé par Madame le Professeur Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, le Secrétariat administratif du prix.
Le prix sera décerné tous les deux ans.
3. Sont prises en considération les thèses de doctorat soutenues ou monographies de niveau équivalent ou supérieur achevées, dans une université, durant les deux années précédant l'année de l'attribution, qui sont inédites et particulièrement importantes pour l'avancement de la recherche dans le domaine précité.
4. Peuvent être proposées pour ce prix les thèses ou monographies en droit, en sciences politiques et en sciences sociales (sociologie, philosophie, histoire, démographie), rédigées ou traduites en langue française.
5. Le prix sera conféré en priorité aux travaux de dimension européenne qui portent sur l'égalité entre femmes et hommes.
6. Le montant du prix est de 3.000,00 Euros. Une dotation spécifique concernant ce prix est établie en pérennité dans le budget et le programme de l'Association. La dotation est gérée par l'AFEM.
7. Un Comité scientifique (Jury) de cinq membres, placé sous la Présidence de Madame le Professeur Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, est désigné par le Conseil d'administration de l'AFEM et le Centre de Droit européen de l'Université de Paris II (Panthéon-Assas). Il est chargé d'évaluer les candidatures et de choisir le ou la lauréat(e). Un Comité d'honneur du Prix est désigné par le Conseil d'administration de l'AFEM. Sa composition est paritaire.
8. Le Jury élimine à chaque tour du scrutin le candidat qui obtient le moins de voix. Le vote peut être effectué par e-mail ou fax adressé au Secrétariat administratif du prix. En cas de vote ex-æquo, le prix peut être offert à deux auteurs, le montant étant partagé en parts égales. La décision du Jury est sans appel.

9. La présentation des candidatures s'opère directement par les auteur(e)s auprès de la Présidence du Comité scientifique du prix à l'adresse du Secrétariat administratif assuré par le Centre de Droit Européen de l'Université Panthéon-Assas Paris II (par courrier postal), ainsi qu'auprès de la Direction du prix assuré par l'AFEM (copie par courrier électronique). Le Secrétariat administratif se réserve le droit de rejeter tout dossier non conforme aux conditions de participation au concours.

10. Le dossier de candidature doit être présenté en français en deux exemplaires et doit comporter:

- a. Un formulaire de candidature dûment rempli contenant les informations ci-après : Nom et prénom, Nationalité, Date de naissance, Adresse postale, Adresse mail, Numéro de téléphone, Intitulé du Diplôme universitaire le plus élevé, Université et Date d'obtention ;
- b. Dans le cas d'une thèse : Titre de la thèse, date de soutenance, composition du jury, mention obtenue, rapport de soutenance ;
- c. Une copie certifiée d'un document d'identité.
- d. Le curriculum-vitae du ou de la candidat(e) ;
- e. La thèse de doctorat ou la monographie sur support papier ;
- f. Le résumé de la thèse ou de la monographie (d'un minimum de 15.000 caractères et d'un maximum de 18.000 caractères indiquant le contenu et l'originalité de la thèse ou monographie);

11. Les membres du Conseil d'administration de l'AFEM ne sont pas éligibles au prix durant leur mandat.

12. L'ouverture du concours en vue de l'attribution du prix est annoncée par l'AFEM par tous les moyens jugés utiles, en précisant les modalités et les délais pour la présentation des dossiers.

13. Pour le premier concours, la période est fixée du 1er juillet 2009 au 31 décembre 2009.

14. Le prix est remis au ou à la lauréat(e) par les Présidents du Comité scientifique et du Comité d'honneur lors d'une manifestation scientifique de l'AFEM. Le ou la lauréat(e) est invité(e) à adresser une allocution.

15. L'AFEM se réserve le droit d'utiliser les travaux primés à des fins de présentation et à l'usage des médias ainsi que de les reproduire ou publier, à des fins de promotion, à condition que l'auteur(e) soit cité.

16. Les clauses de ce Règlement peuvent être modifiées. Copie de ce Règlement est déposée à la Préfecture de Paris par les soins de l'AFEM.

17. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement.

L'ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

L'AFEM est une fédération européenne fondée à la suite de la Conférence mondiale de Pékin en 1995, par des associations féminines de cinq pays méridionaux de l'Union européenne (Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal). L'AFEM est régie par la législation française sur les associations, a son siège à Paris et regroupe aujourd'hui des personnes physiques, des associations et des plateformes nationales d'associations, à but non lucratif.

L'AFEM a pour objectif statutaire de soutenir la construction d'une Europe démocratique et sociale, fondée sur le respect et la garantie effective des droits de la personne humaine, dont l'égalité entre femmes et hommes. Elle œuvre pour le renforcement de la société civile euro-méditerranéenne sur la base des mêmes valeurs et droits universels.

L'AFEM jouit du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Elle est membre de la Commission permanente représentant la Conférence des Organisations Internationales Non-Gouvernementales du CoE et est habilitée à présenter des réclamations collectives en cas de violation de la Charte Sociale Européenne, selon le protocole additionnel à celle-ci.

L'AFEM développe, notamment: a) des activités intenses d'interpellation et d'intervention sur les grands thèmes d'actualité nationale, européenne et internationale, ainsi que de proposition relatives aux travaux de rédaction ou de modification d'instruments législatifs communautaires et nationaux ; b) des activités de recherche scientifique; c) des campagnes transnationales et nationales d'information et de sensibilisation à l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, auprès des citoyen-ne-s, des partenaires sociaux et des décideurs politiques.

Le Prix de l'AFEM est établi avec le soutien du Gouvernement français

Service des Droits des Femmes et de l'Égalité

*Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
et du Centre de Droit européen*

Université Panthéon-Assas, Paris II



Service des Droits des Femmes et de l'Égalité

AFEM

ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

Prix européen d'excellence scientifique
dans le domaine des droits fondamentaux,
dont l'égalité entre femmes et hommes
à la mémoire de
Micheline GALABERT-AUGÉ



Comité scientifique

Sous la Présidence de

Madame Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, Présidente sortante de l'Université Panthéon-Assas Paris II, Directrice du Centre de Droit Européen de Paris II, membre du Comité scientifique de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Membres du Jury 2010

Madame Annita GARIBALDI, Professeur émérite de droit constitutionnel comparé et de sciences politiques, de l'Université LUISS de Sienne et de Rome et de l'Université de Bordeaux. Ancienne membre du Conseil d'administration de l'AFEM, ancienne Vice-présidente de l'Association nationale des Vétérans Garibaldiens, Secrétaire générale du Mouvement Européen en Italie. Inspectrice honoraire du Ministère Italien des Biens culturels. Officier de l'Etoile de Solidarité et de la Croix du Mérite Européen.

Monsieur Jean-Claude JAVILLIER, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas Paris II. Ancien Directeur du Département des normes internationales du travail de l'Organisation Internationale du Travail et titulaire de la Chaire du Prix Nobel de la Paix attribué à l'OIT (Chaire David MORSE, Université de Liège - Institut international d'études sociales, Bureau International du Travail, Genève, 1993).

Madame Dominique MÉDA, Diplômée de l'École Normale Supérieure et de l'École Nationale d'Administration, agrégée de philosophie. Inspectrice générale des affaires sociales. Directrice de l'Unité de recherche trajectoire institutions et politiques de l'Emploi, du Centre d'Études de l'Emploi, habilitée à diriger des recherches en sociologie.

Monsieur Jacques MOREAU, ancien Député européen, ancien Secrétaire général du Comité Economique et Social Européen. Délégué général de l'Association Europe et Société.

Madame Sophia SPILIOTOPOULOS, Avocate au Conseil d'État et à la Cour de Cassation helléniques. Membre du Conseil d'administration de l'AFEM. Membre suppléant du Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, membre de la Commission nationale hellénique pour les droits de l'Homme, membre du Réseau européen d'experts juridiques dans le domaine de l'égalité des genres auprès de la Commission européenne.

Prix AFEM / Présidence du Comité scientifique / Secrétariat administratif :

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS, PARIS II
CENTRE DE DROIT EUROPÉEN (Salle 220),

12 place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05 - Tél. : 0033 1 44 41 56 68/56 16/ Fax : 00 33 1 44 41 55 24

Calendrier du premier concours 2010 :

1er juillet 2009	Présentation du Règlement officiel et du Comité scientifique du Prix, lancement de l'Appel à candidature pour le concours 2010.
1er novembre 2009	Présentation de la composition du Comité d'honneur en charge de l'attribution du prix.
31 décembre 2009	Date limite de réception des dossiers de candidatures au concours.
1 janvier - 30 mars 2010	Réunions du Comité scientifique à Paris et choix du / de la récipiendaire.
Fin avril 2010	Remise du prix lors de la Conférence européenne de l'AFEM à Paris.

Pour de plus amples informations :

Prix AFEM / Présidence du Comité scientifique / Secrétariat administratif :

Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHÈRE,
Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Paris II
Directrice du Centre de Droit Européen

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS, PARIS II
CENTRE DE DROIT EUROPÉEN (Salle 220),
12 place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05
Tél. : 0033 1 44 41 56 68/56 16/ Fax : 00 33 1 44 41 55 24

Prix AFEM / Direction :

Catherine, Sophie DIMITROULIAS,
Vice-présidente grecque de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale
Membre du Bureau de la Conférence des OING-4ème pilier du Conseil de l'Europe

ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE
Courriel : sophie.dimitroulias@wanadoo.fr
Tél. : 0033 6 76 58 52 39



Avec le soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité
www.travail-solidarite.gouv

Pour en savoir plus sur l'AFEM vous pouvez rejoindre notre site internet :

www.afem-europa.org



Association des Femmes de l'Europe Méridionale
Siège social : c/o UFCS - 6, rue Béranger - 75003 PARIS - Tél. 33 0 1 44 54 50 58
contact@afem-europa.org